

A V I S

de la Chambre des Fonctionnaires

et Employés publics

sur

le plan national pour un développement durable

Par dépêche du 5 avril 2000, Monsieur le Président de la Chambre des Députés a demandé l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics sur un document intitulé "*Plan National pour un Développement Durable*", daté du 30 avril 1999 et dont l'avant-propos est signé par le Ministre de l'Environnement de l'époque.

Si la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics se félicite évidemment de la décision de soumettre ledit Plan National à un large débat public (des "*hearings*" sont prévus à la Chambre des Députés), elle regrette toutefois que la procédure de consultation ne débute qu'avec un retard d'une année entière.

Une mise à jour du plan étant prévue pour l'année 2002, dixième anniversaire de la conférence de Rio, le plan présente une envergure telle qu'il doit certainement rester dans le débat public au-delà de cette échéance. Un suivi, une adaptation, une gestion du plan doivent se faire pour les décennies à venir.

Le terme de "*développement durable*" a été défini en 1987 par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (dite "*Commission Brundtland*") comme étant une manière de permettre à tous les hommes vivant actuellement sur Terre de satisfaire leurs besoins sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire leurs propres besoins à eux. Il a été retenu que cet objectif ne peut être atteint que si l'on parvient à harmoniser les exigences écologiques, économiques et sociales. La préservation du

milieu naturel, la performance économique et la solidarité sociale sont interdépendantes. Lors de la Conférence des Nations Unies de Rio, en juin 1992, le Luxembourg s'est engagé, avec 181 autres Etats, à élaborer et à appliquer des stratégies pour un développement durable, aussi bien au niveau national qu'au niveau international.

Actuellement, la notion de "*développement durable*" est devenue une expression à la mode, de telle façon qu'elle n'est plus seulement utilisée dans le contexte des trois piliers interdépendants précités, c'est-à-dire l'économie, l'écologie et le social, mais également dans le contexte du développement de la culture, de la sécurité, du logement, de l'immigration, etc. Or, la Conférence de Rio a justement voulu intégrer et pondérer au même niveau les trois domaines qui sont le social, l'écologie et l'économie. Le développement durable, vu dans le contexte de ces trois piliers, constitue déjà un défi politique hors du commun, d'une telle importance qu'il ne doit pas être réduit à une expression appliquée à n'importe quelle action (politique) et ainsi dépourvu de sens.

C'est pour cette raison que la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics plaide que ce soit en premier lieu le Ministère de l'Environnement, bien entendu en étroite collaboration avec ceux de l'Aménagement du Territoire, de l'Economie, de l'Agriculture, des Transports, de la Sécurité Sociale et de l'Education qui reste, comme par le passé, responsable des adaptations et de la gestion du Plan.

Le plan national pour un développement durable, qui remonte donc au mois d'avril 1999, a déjà connu diverses suites, notamment lors du vote de la nouvelle loi sur les établissements classés, cette loi ayant en effet pour objet, entre autres, de promouvoir un développement durable. C'est ainsi que cette loi est devenue à la fois une loi écologique, économique et sociale. Cette nouvelle définition des objectifs devrait porter ses fruits en faveur des trois domaines clés précités lorsque toutes les mesures d'accompagnement seront mises en oeuvre.

Certaines lois existantes, comme par exemple la législation sur la construction de voies rapides, doivent être révisées à brève échéance afin qu'elles tiennent compte des trois piliers du développement durable.

Du fait que les dispositions du plan national pour un développement durable ne concernent pas principalement les fonctionnaires et employés publics, mais l'ensemble de la population, la Chambre ne voudrait pas entrer dans le détail des différents chapitres du texte lui soumis. Elle tient cependant à féliciter les multiples auteurs des contributions ayant mené audit Plan National. Son application devra être poursuivie et, comme tout plan, il devra continuellement être adapté en fonction de l'expérience et de l'évolution des connaissances.

Ainsi délibéré en séance plénière le 4 juillet 2000.

Le Secrétaire,

G. MULLER

Le Président,

J. DALEIDEN